



Véhicule a percuté ma devanture de magasin.

Par Reparphot

Bonjour, je suis commerçant. Un camion de location qui se garait, a percuté ma façade, décrochant ainsi un des panneaux de publicité se trouvant en hauteur. Le conducteur du camion, de bonne foi, m'a fourni son assurance civile, une décharge écrite et signée décrivant le sinistre, un email décrivant le sinistre, ses papiers d'identité. J'ai des photos du sinistre, du camion, de la plaque d'immatriculation. La caution du camion est de 2500e et le camion a été rendu hier au loueur, caution récupérée car le camion ne présente pas de trace visibles de choc.

Ce matin j'appelle mon assurance, qui me demande de réaliser un constat automobile, de contacter le loueur afin de le remplir avec lui ou avec les locataires. Je ne comprend pas bien pourquoi dois je remplir en ce cas un constat auto. Et le cas échéant que dois je remplir sur ce constat? L'assureur m'assure que l'assurance civile du conducteur ne peut pas prendre ça en charge.

Voilà j'aurais besoin de vos éclairages sur la meilleure marche à suivre.

En vous remerciant!!

Par chaber

Bonjour
Pourquoi n'avez vous pas établi un constat?

L'assureur m'assure que l'assurance civile du conducteur ne peut pas prendre ça en charge.

Votre assureur a raison. C'est à l'assurance de la location de prendre en charge

Qu'avez vous comme documents?
-reconnaissance écrite du sinistre par le conducteur

Par Reparphot

Je n'ai ps fais de constat sur le moment car j'étais seul au magasin, avec des clients, et étant moi même sans permis ni véhicule je ne vois pas trop pourquoi j'aurais fait un constat. Une déclaration de sinistre m'a semblé etre appropriée. J'ai en ma possession une déclaration manuscrite du conducteur disant qu'il avait embouti ma devanture, j'ai aussi sa déclaration par mail avec les papiers qu'il m'a jugé bon de lui demander sur l'instant, soit essentiellement ses papiers d'identité.